Docusign Envelope ID: D3D0D8C3-F77B-8E8C-818B-4C34AF2CA7EF

ABORA EXPERIENCE

SAS au capital de 6 006 000 Euros
Siège social : 4 avenue du Colonel Bonnet
75016 PARIS
R.C.S PARIS 807 856 471

DECISIONS DES ASSOCIES DU 08 JUIN 2026]

RAPPORT DU PRESIDENT

Chers associés,

Nous vous avons convoqué à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Réduction de capital par virement à un poste de réserve indisponible ;
- Modification des articles 7 et 8 des Statuts relatifs aux apports et au capital social ;
- Pouvoir pour formalités.

Nous vous proposons de réduire le capital social de la Société d'un montant de 5 916 000 euros pour le ramener de 6 006 000 euros à 90 000 euros, par voie, d'une part, de réduction du montant nominal de chaque action et, d'autre part, par suppression de l'expression de la valeur nominale des actions.

Cette opération correspond à la volonté des actionnaires et de l'organe de gestion de ne pas afficher un capital social trop important, tout en maintenant strictement inchangés les fonds propres et le financement de la Société.

La somme de 5 916 000 euros visée au paragraphe précédent ferait corrélativement l'objet d'une affectation, par virement à due concurrence, à un poste de réserve indisponible (« Réserve spéciale provenant de réduction de capital »).

Cette réserve indisponible ne pourrait être ultérieurement utilisée, sur décision des associés de la Société, que pour apurer des pertes ou pour augmenter le capital social de la Société (uniquement par voie d'élévation du montant nominal de chaque action).

Nous vous indiquons que cette opération entre dans le champ d'application de l'article L.225-205 du Code de Commerce et que la publicité visée audit article, permettant aux créanciers sociaux de former opposition, serait assurée, conformément à la réglementation en vigueur, par le dépôt d'un exemplaire certifié conforme du procès-verbal de l'assemblée au greffe du Tribunal des activités économiques de Paris, dans les DIX (10) jours de la décision.

La réalisation de la réduction de capital serait soumise à la condition suspensive du défaut d'opposition des créanciers sociaux de la Société pour un montant supérieur à 10.000 €.

Par ailleurs, la réalisation de la réduction de capital ne pourrait intervenir qu'à compter de l'expiration du délai d'opposition des créanciers sociaux.

Sous réserve de la réalisation de cette opération de réduction de capital social, il vous sera proposé de décider de modifier comme suit les articles 7 et 8 des Statuts relatifs aux apports et au capital social :

*« **Article 7 – Apports***

Lors de la constitution de la société, Monsieur Fabrice Patrizio a apporté à la société la somme de 100 euros, montant correspondant au capital social initial.

DS

Docusign Envelope ID: D3D0D8C3-F77B-8E8C-818B-4C34AF2CA7EF

Par suite de plusieurs augmentations de capital effectuées par incorporation de réserves, le capital social a été augmenté de 5.774.900 euros.

Selon les décisions de l'Associé Unique en date du 29 juillet 2024, il a été procédé à la fusion par voie d'absorption de la société CARSTEEN, société par actions simplifiée, au capital de 123.798 euros, dont le siège social est situé 4 avenue Colonel Bonnet – 75016 Paris, France, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 799 286 307, au terme de laquelle cette dernière a fait apport de l'intégralité de son patrimoine au profit de la Société pour un montant net évalué à 400.129 euros. Cet apport a été rémunéré par une augmentation de capital de la Société d'un montant de 231.000 euros, par la création de quatre (4) parts sociales, entièrement libérées et attribuées aux associés de la société CARSTEEN susvisée. Le capital social de la Société a ainsi été porté 5.775.000 euros à 6.006.000 euros.

Par une décision des associés en date du 8 juin 2026, le capital social a été réduit de 5 916 000 euros pour être porté à 90 000 euros. »

*« **Article 8 – Capital social***

Le capital social est fixé à la somme 90 000 euros divisé en 104 actions, toute de même catégorie et entièrement libérées. »

Nous vous demandons donc de bien vouloir décider de cette opération et de conférer les pouvoirs nécessaires au Président de la Société en vue de sa réalisation.

DocuSigned by:
Karine PATRIZIO
390837AB62C947A...

La Présidente